

QUATORZIÈME ANNÉE. VOL. XXVIII, No 24

Samedi, 12 Décembre 1898

La
SEMAINE RELIGIEUSE

DE
MONTREAL

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an: \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

ADMINISTRATION

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1624, B. P.



ARBOUR & LAPERLE, imprimeurs-relieurs, 421 rue St-Paul.

Castle & Fils: 20: Rue: Université: : MONTREAL : :
Vitraux: d' Art: et: Cloches: D' EGLISES
 AGENTS: POUR: E: CHAMPIGNEULE: &: CIE: France

Bell Telephone 2235. Blouin, Desforges & Latourelle,
PLOMBIERS

Repairs d'Appareils à Gaz, Chauffage à Eau Chaude, Vapeur, Basse ou Haute Pression
 Couvreurs en Ardoise, Gravois, Métaux, Etc.
BUANDERIES ET CUISINES A VAPEUR, UNE SPECIALITE.
 Plaqueurs sur Or, Argent, Nickel, Cuivre, Etc.
 Polisseurs, Graveurs et Vernisseurs sur toute sorte de Métaux.

520 1/2, RUE CRAIG, Montréal.

REFERENCES. — Soeurs Grises. — Congrégation N.-Dame. — Bon Pasteur. —
 Jérôme-Marie. — Cathédrale de Montréal. — Eglise de N.-D. de Lourdes. — Pointe
 St-Charles. — Lachine, etc., etc. — Une attention toute spéciale aux commandes du
 Clergé et des Communautés Religieuses.

ADOLPHE C. LARIVIERE RODRIGUE C. LARIVIERE PIERRE DUBE

LARIVIERE & DUBE

MANUFACTURIERS DE

Cadres, Plinthes, Moulures, Baguettes, Etc., Etc.
Tournages et Découpages

Exécutés avec précision, netteté et goût.

Manufacture : 487 RUE ST-JACQUES ET 12 RUE BLANCHARD
 Bureau : 74 rue ST-ANTOINE MONTREAL
 Téléphone Bell 1382

COUTLEE FRERES
MARCHANDS - TAILLEURS

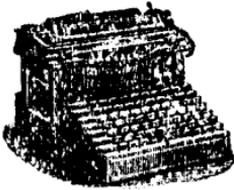
A l'Enseigne du Gros Coq Doré

1516, RUE NOTRE-DAME

Coin de la rue Claude, près du Marche Bonsecours, MONTREAL

Habes faites dans les derniers goûts. Habillements faits à ordre en dix heures d'avis.
 Les départements de Chapeaux, Valises, Chaussures et Merceries, sont au com-
 plet et méritent l'attention des acheteurs.

G. A. FLAGEOL, Tailleur. GEORGES COUTLEE, Prop.
 N. BERTHAUME, Gérant.



MACHINES A ECRIRE

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs les membres du clergé, et surtout les directeurs de maisons d'éducation, que nous avons l'agence des machines à écrire

**PEERLESS
DENSMORE,
PEERLESS,**

**REMINGTON-SHOLES,
HARTFORD.**

Ces machines sont les plus perfectionnées et peuvent satisfaire tous les goûts, toutes les exigences et toutes les bourses.

Nos fournitures, telles que rubans pour toutes machines, papier carbone, papiers toile, pupitres, etc., sont garanties supérieures sous tous les rapports. Machines de seconde main, en parfait état.

Fournitures de Miméographe et de Néostyle

Une visite (ou correspondance) est respectueusement sollicitée.

CLEMENT & CUSSON

AGENTS GÉNÉRAUX

Batisse des Chars Electriques, Cote de la Place d'Armes,
Téléphone Bell 2065MONTREAL, P. Q.

Catalogues et échantillons d'écriture franco.

J. B. RESTHER & FILS

ARCHITECTES

BUREAU : *Batisse Imperiale* 1er etage, No. 13

107 RUE SAINT-JACQUES

Téléphone Bell. 1800.

MONTREAL.

MM. Resther se chargent de plans, devis, et surveillance des travaux, pour construction d'églises, collèges, couvents, etc., etc. Des conditions spéciales sont faites aux corporations religieuses.

MM. RESTHER sont recommandés par plusieurs corporations religieuses importantes.

Tél. Bell 7354.

Tél. des Marchands 218

JOSEPH COUSINEAU

MARCHAND DE

BOIS ET CHARBON

180 RUE LAGAUCHETIERE,

MONTREAL.

COIN DE LA RUE BRAUDRY;

Prières des Quarante-Heures

DIMANCHE	13	DECEMBRE	— Le Jésus.
MARDI	15	"	— St-Ambroise.
JEUDI	17	"	— SS Anges de Lachine.
SAMEDI	19	"	— Enf. Jésus Mile-End.

Fêtes de la semaine

DIMANCHE	13	DECEMBRE	— 3 ^{EME} AVENT, sem.
LUNDI	14	"	— De l'Octave, sem.
MARDI	15	"	— Octave, doub.
MERCREDI	16	"	— (4 T.) S. Eusèbe, E.M., sem.
JEUDI	17	"	— De la Férie.
VENDREDI	18	"	— Q. Tps. Jeûne. Expect. de la Ste V., d. m.
SAMEDI	19	"	— (4 T.) De la Ferie.

La Semaine Religieuse de Montréal

S'adresser :

Pour la Rédaction, à M. G. Dauth, Archevêché de Montréal.

Pour l'Administration, à M. L. E. Cousineau, Archevêché de Montréal.

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

LAPRES & LAVERGNE

**Photographes
attitrés du Clergé**

25% de réduction pour le Clergé et les Communautés Religieuses

MM. LAPRES & LAVERGNE ont un manteau romain à la disposition de leurs clients.

TELEPHONE 7283

360 RUE ST-DENIS

MONTREAL

ALBERT GAUTHIER

IMPORTATEUR ET MANUFACTURIER

D'Ornements d'Eglise

Bronzes et Chasubleries

Statues de toutes descriptions, Chemins de croix en bas-relief, en peinture à l'huile, en Chromos et Lithographies, Magnifiques choix de Lampes de sanctuaire, Lustres, Chandeliers d'autel et Candélabres, Calices, Cibaires, Ostensoirs et Burettes. Vin de messe de Sicile, Madère et Taragone.

Clerges approuvés pour le culte par les autorités de l'archevêché de Montréal.

Magnifique candélabre breveté au Canada et aux Etats-Unis, sept lumières, pouvant donner au-delà de cent changements différents, aux prix de \$32.50 la paire.

SPECIALITE POUR AUTEL EN TOUS STYLES ET DE TOUS PRIX

1677 rue Notre-Dame • Montréal

Aux Messieurs du Clergé

MANDEMENTS

Lettres Pastorales, Circulaires

ET AUTRES DOCUMENTS

Publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection. 11 volumes, brochés.

EN VENTE

A l'archevêché de Montréal

La Compagnie d'approvisionnements alimentaires (Limitée)

87 ET 89 RUE ST-JACQUES. MONTREAL

Tient constamment un stock des mieux assortis destiné à MM. les membres du clergé.

Vins de Messe, Cierges, Chandelles de Cire

(Approuvés par les autorités ecclésiastiques de Montréal).

HUILES d'Olive pour sanctuaire, Veilleuses, Verrines

Encens, Braise Encens, Etc., Etc.

Envoi du Prix Courant et échantillons sur demande.

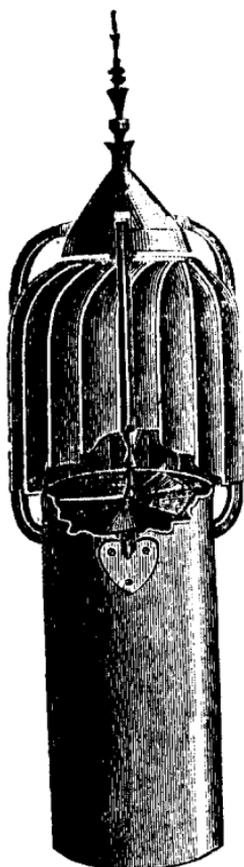
ROBERT MAISON DE FINANCE
180 rue ST-JACQUES
Edifice de la Banque d'Épargne
— MONTREAL

Prêts aux Fabriques et aux Communautés religieuses, Consolidation de Dettes, par annuités, avec amortissement. Négociations de Débentures pour Municipalités et Commissaires d'Écoles. Prêts aux Particuliers, sur hypothèque de Biens-Fonds. A ceux qui ont de l'argent à prêter, j'ai toujours des demandes pour des emprunts à 6 %, intérêt payable semi-annuellement.

LE VENTILATEUR

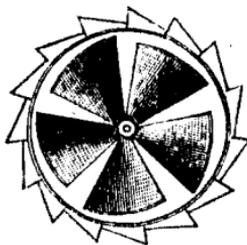
— EOLIEN

(BREVETÉ 26 MAI 1894.)



L'appareil le plus efficace pour la ventilation parfaite des

Manufactures
Edifices . . .
. . . Publics,
. Eglises . .
Maisons . . .
. d'Education.



Résidences . .
. . . Ecuries,
Cabinets . . .
. . d'Aisance
Etc., Etc. . .

Il est mis en mouvement, non seulement par le moindre vent, mais aussi par la différence de température de l'intérieur et de l'extérieur de la bâtisse. L'hélice placée à l'intérieur de ce ventilateur établit un courant d'air continu et aspire toutes les poussières, la fumée, les vapeurs, l'air vicié, etc. Le "Ventilateur Eolien" est hautement recommandé par les principaux architectes, est en usage dans un nombre considérable d'usines et de maisons d'éducation, etc.

FAIT EN PLUSIEURS GRANDEURS

Lessard & Harris

PROPRIETAIRES ET MANUFACTURIERS

Aussi : COUVREURS, PLOMBIERS et POSEURS
D'APPAREILS de CHAUFFAGE.

RÉFÉRENCES :— Séminaire de philosophie de Montréal, Université Laval, les Dames du Sacré-Cœur de Montréal, le Monument National, l'Hospice Gamelin, la Providence du Mile-End, les Sœurs de Ste-Croix, Montréal, et toutes les écoles des Commissaires catholiques de Montréal.

421½. RUE CRAIG. Montréal.

AND. BRISSET & FILS, 21, 22, 23 RUE GOSFORD, MONTREAL.

Dépositaires des RR. PP. Trappistes d'Oka,

Tiennent leur Vin de Messe : par caisse de 12 bouteilles à \$3.00
" " " par gallon à 1.25

Reçoivent directement les Vins de France, d'Espagne, etc.

VIN DE TABLE { Par caisse de 12 bouteilles : \$ 2.50
MONTFERRAND { Par gallon : \$ 0.90
(BORDEAUX) { Par pièce bordelaise de 46 à 48 gallons. \$40.00

Vins de Porto, SHERRY, MADÈRE, MALAGA : De \$1 la caisse à \$20.
COGNACS, depuis \$6 la caisse à \$18.—LIQUEURS.—BOUGIES blanches et de couleur pour Sanctuaires, etc. Envoi de Catalogues détaillés sur demande.
Eaux minérales : Contrexeville, Vittel, etc.
Provenance et pureté des produits garantie.

ETABLIE EN 1874

G. A. LAMONTAGNE & CIE MARCHANDS TAILLEURS

No 1536 Rue Ste-Catherine, Voisin de la Banque d'Epargne
MONTREAL

Nous accordons au Clergé et aux Communautés religieuses
une attention toute spéciale.

SPÉCIALITÉ : TWEEDS FRANÇAIS, ANGLAIS, ÉCOSSAIS et CANADIENS.

Marbrerie • Canadienne

Granit et Marbre de différentes Couleurs

36 RUE WINDSOR — MONTREAL

T. ROCHON & FILS

Successieurs de A. R. CINTRAT

Telephone No 2973. *Marbrier Sculpteur*

Monuments, Pierres Tumulaires, Autels et Devants de Cheminées, Carrelage
en Marbre et Mosaïque, etc.

☛ Référence : Archevêché de Montréal.

D. A. BEAULIEU — DECORATEUR

Fabricant de Vitraux peints et en mosaïque
Constructeur et Décorateur d'Autels et de Chaires

Décorations d'églises, chapelles, résidences, bureaux, statues, bannières reli-
gieuses, etc.

Tout ouvrage fait avec soin et dans tous les styles. Satisfaction garantie.

1986 rue Ste-Catherine

LIBRAIRIE C.-O. BEAUCHEMIN & FILS

256 & 258, RUE ST-PAUL, MONTRÉAL.

Le cardinal Lavigerie , par Mgr Baunard. 2 vol. 8 x 5½ avec portrait.....	2 25
Vie du cardinal Guibert , archevêque de Paris, par Paguette de Follenay. 2 vol. 8 x 5½ avec portrait.....	2 50
Montalembert . Sa jeunesse; par le R. P. Lecanuet. 1 vol. 8 x 5½ avec portrait.....	1 25
Lexique des antiquités romaines , rédigé sous la direction de Cagnat, par Goyau. 1 vol. 10 x 6½, avec des cartes, des plans et 400 gravures....	1 75
La stigmatisation , l'extase divine et les miracles de Lourdes, réponse aux libres-penseurs; par le Dr Imbert Gourbeyre. 2 vol. 10 x 6½.....	3 75
Saint Ignace de Loyola , sa vie et son institut; par le R. P. Terrien, S. J. 2 vol. 10 x 6½.....	1 75
Exercices spirituels d'après saint Ignace , par le P. Marin de Boylesve, S. J. 3 vols. 9 x 6.....	3 00
Cow-Boy , par Auzias Turenne. 1 vol. 7½ x 5.....	0 88
Un manifeste libéral .—M. L.-O. David et le clergé canadien, par P. Bernard. 1 vol. 8 x 5.....	0 30

Dernières publications de la Librairie Beauchemin.

La colonisation . Le nord de Montréal ou la région Labelle, par le recorder de Montigny. 1 vol. 9½ x 6½.....	0 50
Les Fleurs de la poésie canadienne , deuxième édition, augmentée et précédée d'une préface, par M. l'abbé Nantel. 1 vol. 9 x 6.....	0 65
Les Bastonnais , roman canadien, par John Lespérance. 1 vol. 9 x 6½, illustré de nombreuses gravures.....	0 50
Traduit pour la première fois en français, cet émouvant roman de M. John Lespérance a obtenu un grand succès dans la <i>Revue canadienne</i> . L'auteur emprunte la trame historique du roman à l'invasion américaine de 1775; tout en restant dans la vérité des faits, il a mêlé au récit très mouvementé, une idylle charmante pleine de sentiment et de délicatesse.	
Les Récits du bon curé .—Histoires et légendes pour la jeunesse, par Un ami de la jeunesse; 1 vol. 9½ x 6.....	0 50
Les Secrets de la maison blanche ou les mystères de la statue de bronze; par L. B. 1 vol. 9½ x 6½.....	0 50
Consultations gratuites .—Farce en un acte pour jeunes gens, par Régis Roy. 3 personnages, suivie du dialogue bouffe: Le sourd , 2 personnages.....	0 25
On demande un acteur .—Farce en un acte pour jeunes gens; par le même, deux personnages; suivie du fameux discours de Baptiste Tranchemontagne: Qu'est-ce que la politique	0 25
La Carte postale . Saynète enfantine; par Mme Dandurand. 4 personnages.....	0 25
Rancune .—Comédie en un acte et en prose par Mme Dandurand, représentée pour la première fois à l'Académie de musique de Québec en 1888. 3 personnages.....	0 25

LA
Semaine
DE
Religieuse
MONTREAL

SOMMAIRE

I. Offices extraordinaires. — II. Audience papale. — III. La question des écoles. — IV. A l'Université Laval, seconde conférence de M. l'abbé Collin sur le libéralisme doctrinal. — V. Outrage à la morale. — VI. La jeunesse catholique de France à Reims : conférence donnée aux élèves du Séminaire de Sainte-Thérèse à l'occasion de la " Sainte-Cécile, " 24 novembre 1896, (à suivre). — VII. Consultation : Litanies. — VIII. Aux prières.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Annonces. — *Dimanche, le 13.* — Annonces des Quatre-Temps, des Antiennes O et de la quête pour le denier de Saint-Pierre.

Cathédrale. — A 7.30 heures du soir, les 20, 21, 22, 23, 24, exercices de la retraite des hommes.

Samedi, le 19. — A 7 heures du matin, ordinations générales.

Titulaires. — *Dimanche, le 13.* — Fête du titulaire de Sainte-Lucie; solennité des titulaires de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Saint-Constant.

AUDIENCE PAPALE



le chanoine Archambeault, chancelier du diocèse, qui avait été délégué officiellement par Mgr Fabre pour poursuivre la visite *ad limina*, interrompue à cause de la maladie de Sa Grandeur, et le représenter auprès du Saint-Siège, est rentré à Montréal mardi dernier.

Avant de quitter la Ville Éternelle, M. le chancelier a eu le bonheur d'être admis en audience privée par Sa Sainteté, qui avait tenu à donner cette marque de haute sympathie à notre vénéré métropolitain.

Au cours de l'audience, le Saint-Père parla de Mgr l'archevêque

de Montréal en termes émus et très élogieux, donnant aux actes de son administration épiscopale une approbation sans réserve, louant son esprit de pacification et son obéissance exemplaire aux moindres directions du Saint-Siège.

A l'illustre malade, le pape envoya « l'expression de sa douleur profonde de ne plus pouvoir entretenir l'espérance de le revoir avant de mourir, de ses vœux les plus affectueux et de ses prières les plus ardentes pour le rétablissement de sa santé. »

Léon XIII parla ensuite longuement de son affection toute paternelle pour les Canadiens-français qui, tant de fois, lui ont prodigué des marques non équivoques de leur attachement à son auguste personne. Il manifesta quelle consolation c'est pour lui de voir les catholiques de la province de Québec jouir des libertés religieuses si déplorablement violées et méconnues en France et en Italie ; exprimant en même temps l'espoir que ces libertés seront toujours maintenues et respectées parmi nous.

A l'occasion de l'adresse envoyée au Saint Père par le clergé, Sa Sainteté chargea M. le chanoine Archambeault d'informer Mgr Fabre qu'Elle bénissait avec toute l'effusion de son âme les prêtres, les religieux, les religieuses et les fidèles, et qu'Elle priait Dieu de féconder tous les jours davantage les œuvres de ministère paroissial, d'éducation et de charité du diocèse de Montréal.

LA QUESTION DES ECOLES

La question des écoles du Manitoba n'est pas réglée ; elle vient seulement d'entrer dans une phase nouvelle.

Une entente est survenue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial du Manitoba : il est convenu qu'à la prochaine session du parlement manitobain, on présentera à la sanction des chambres, sous forme d'amendements à la loi scolaire de 1890, une série de propositions dont la teneur se trouve depuis quelques jours dans tous les journaux du pays.

On a eu le soin, il est vrai, de sonder préalablement l'opinion des adversaires des écoles catholiques et séparées ; et c'est après avoir acquis la certitude que les ennemis de notre religion et de notre race ne s'opposaient pas aux modifications projetées, qu'elles ont été arrêtées et rendues publiques.

Nul doute, par conséquent, ces amendements seront votés par la chambre provinciale ; — les députés résolus à défendre les droits de nos coreligionnaires pourront empêcher l'unanimité, voilà tout.

De plus, comme cette manœuvre a été conduite avec l'assentiment des autorités fédérales, on peut déjà le prévoir : une voix ministérielle se fera entendre à Ottawa, déclarant qu'il n'y a plus lieu d'intervenir.

Toutefois, nous persistons à penser que, même dans ce cas, le dernier mot ne se trouverait pas dit.

En effet, ces modifications apportées à la loi de 1890, ne changeraient en rien la nature des choses : la minorité restera sous le coup d'une loi provinciale injuste ; et par suite, alors non moins qu'aujourd'hui, elle aura toujours le droit d'interjeter appel, de réclamer justice, en s'appuyant sur la constitution et le jugement du conseil privé.

Et qui pourrait on douter ? si les uns ne veulent pas prêter l'oreille aux revendications des catholiques et des Canadiens-français du Manitoba, les autres le voudront ; si l'initiative d'une mesure réparatrice n'est pas prise par la chambre basse, elle pourrait bien venir de la chambre haute.

Il semble donc que, d'une façon ou d'une autre, le débat se rouvrira.

Supposons même le cas, très hypothétique, où le gouvernement fédéral serait tenté d'adopter ouvertement comme sienne la loi de 1890 telle qu'amendée, et voudrait en faire le texte d'une loi réparatrice ; ou bien il parviendrait à son but, ou bien il échouerait.

Dans la seconde alternative, évidemment tout serait à recommencer.

Dans la première, l'insuffisance d'une pareille intervention serait sûrement incontestable. Il nous paraît hors de doute qu'en l'espèce, la constitution ne reconnaît au gouvernement canadien qu'un pouvoir : non pas celui de prêter main forte aux oppresseurs, mais celui de rétablir tous les droits de la minorité manitobaine tels qu'ils existaient avant leur violation.

Donc, cette question des écoles n'a fait qu'entrer dans une phase nouvelle ; ce premier point ne souffre pas de contradiction.

Elle est bien loin d'être réglée ; cela est de toute évidence.

Le règlement ne saurait venir que d'une entente librement consentie entre le gouvernement provincial du Manitoba et la partie

lésée ; ou bien d'une législation fédérale restituant aux catholiques tous les droits garantis par la clause 22 de l'Acte du Manitoba.

D'ici là, même si l'on met de côté cette indéniable leçon de l'histoire et ce principe essentiellement vrai : qu'une question ne saurait être réglée tant que justice n'est pas rendue, d'ici là, au point de vue purement constitutionnel, subsistera toujours, sans prescription possible, d'un côté le devoir pour le gouvernement manitobain de rappeler sa loi vexatoire ; de l'autre, le droit d'intervention soit de la part du pouvoir fédéral, soit même de la part du pouvoir royal ; et comme corollaire de ce devoir et de ce droit, celui d'appel de la part des catholiques

Est-il besoin d'ajouter que les fils de l'Eglise et les Canadiens-français pris en masse, useront, malgré les plus tristes et les plus étonnantes défections, de tous les moyens légaux et constitutionnels de défense avant de consentir à laisser mener à l'apostasie religieuse et nationale les générations qui grandissent.

Or, nous n'hésitons pas à le dire, le système d'écoles élémentaires que l'on veut imposer aux enfants de nos frères du Manitoba, desséchera fatalement dans l'âme des jeunes générations la sève même des vertus, des qualités et des nobles aspirations qui font les nations catholiques et françaises.

Ce n'est pas une demi-heure de catéchisme et quelques pauvres leçons de français qui remédieront au mal !

A nos enfants comme à tous les autres enfants des différentes religions et des différentes races, il faut l'éducation qui leur est propre. Et cette éducation, pour aboutir à des résultats complets et durables, doit être dirigée de manière à donner, en même temps et sans relâche, au cœur, à l'esprit et à la volonté une formation bien définie, parfaitement caractérisée.

Cette vérité de premier ordre, ceux qui réfléchissent et ne sont pas aveuglés par l'ambition ou l'intérêt matériel, la connaissent et l'admettent. Voilà pourquoi dans notre œuvre de juste revendication, pour nous consoler de l'abandon de quelques frères, nous pouvons espérer l'appui de tous les citoyens à l'esprit large et au cœur généreux.

Et puis, dans cette lutte défensive qui va s'engager sans retard, on peut compter sur l'aide du clergé tout entier, sur la direction de l'épiscopat, et sur l'encouragement de notre père commun, le glorieux pontife Léon XIII.

Soyons sans inquiétude, le signal de la retraite ou de la capitulation ne viendra jamais de Rome.

A qui fera-t-on croire que le Saint-Siège, gardien infailible de la saine doctrine, voudrait donner l'ordre ou le conseil aux parents catholiques de renoncer, en matière d'éducation, à des droits naturels qui leur sont d'ailleurs assurés par la constitution du pays, à des droits dont l'existence a été proclamée naguère et dont l'étendue a été clairement définie par le plus haut tribunal de l'Empire ? Et quoi ! quand nous étions la majorité, pour la sauvegarde de ceux-là mêmes qui nous persécutent aujourd'hui qu'ils sont le grand nombre, nous aurions inscrit dans un pacte solennel, revêtu de la sanction royale, l'engagement sacré de respecter toutes les croyances et toutes les langues ; et maintenant que nous sommes devenus la minorité, à cette heure suprême où notre foi et notre vie nationale sont en péril, Rome nous commanderait de déchirer de nos propres mains la charte de nos libertés !

Sa Majesté, notre gracieuse souveraine, mise au courant de la situation qui nous est faite, aurait officiellement proclamé le droit absolu des catholiques à des écoles organisées, gérées, conduites d'après les principes de leur religion ; et le pape, moins soucieux, de ce même droit, nous demanderait d'y renoncer !

Les mendiants doivent quelquefois se contenter des miettes qui leur sont jetées ; les étrangers sont bien obligés d'accepter, en attendant mieux, les lambeaux de liberté qu'on leur taille. Mais au Manitoba, les catholiques et les Canadiens-français ne sont ni des mendiants ni des étrangers.

Leurs pères ont été les découvreurs et les pionniers de ces fertiles régions, leurs missionnaires en ont évangélisé les peuplades sauvages.....

Qu'on leur rende donc justice entière, qu'on leur rende tous les droits dont ils ont été injustement dépouillés.

L'école qu'il leur faut, c'est l'école catholique, l'école à laquelle ils ont droit aux termes mêmes de la constitution.

Si c'est vraiment la paix que l'on cherche, il y a un moyen bien simple de l'avoir : que l'on donne à nos frères du Manitoba le contrôle de leurs écoles, des districts scolaires catholiques, des livres catholiques, des inspecteurs catholiques, des maîtres et des maîtresses catholiques, et l'exemption de taxes pour des écoles dont en conscience ils ne peuvent se servir.

Tels sont les droits qui leur sont garantis par la constitution et le jugement du conseil privé, ils ne s'accommoderont pas de moins.

La paix au mépris de la foi jurée, la paix au mépris des engagements d'honneur pris au nom du pouvoir souverain, la paix au mépris de la religion de nos ancêtres, la paix au mépris du sang qui coule dans nos veines, la paix sur les ruines de l'âme de nos enfants, la paix sur nos dépouilles religieuses et nationales, cela serait trop vil ; vous ne l'aurez point !

Vous voulez la concorde, l'union de toutes les forces vives de la nation : cessez la guerre !

A L'UNIVERSITE LAVAL

Seconde conférence de M. l'abbé Collin sur le libéralisme doctrinal

ANALYSE



Le vice radical du « système libéral » est la négation, totale ou partielle, de l'autorité et de la souveraineté de Dieu sur l'homme. C'est là le commun caractère des quatre écoles qui le composent ; elles ne diffèrent entre elles que par le degré de leur négation. L'école naturaliste ou athée est fondée sur la négation totale : elle se réfute par elle-même. L'école rationaliste limite l'autorité divine au domaine de la nature et de la raison, excluant par le fait la révélation et l'Église et limitant la manifestation de la volonté divine à la loi naturelle.

Le principe fondamental de ces deux écoles a été exposé et réfuté dans une première conférence. Il reste à exposer, dans la seconde, celui des deux autres, c'est-à-dire de l'école protestante et de l'école libérale-catholique. La première, il est vrai, admet bien la libre manifestation de la volonté divine dans la révélation et partant, dans les lois positives qu'elle édicte ; mais elle limite cette manifestation et ces lois au dépôt des vérités contenues dans la Bible, qui seule, à ses yeux, contient toute la vérité et toute la loi. Elle rejette, par conséquent, l'Église et son autorité, le pape et son autorité doctrinale et législative. Elle assimile l'Église aux sectes séparées, la consi-

dérant, avec elles, comme partie intégrante et égale du « système chrétien. » L'erreur fondamentale de cette école est la négation de l'autorité divine de l'Eglise, erreur qui la conduit logiquement, dans l'interprétation pratique des libertés modernes, aussi bien que de la Bible et de la doctrine du Christ, à un rationalisme mitigé. L'école libérale-catholique, tout en admettant l'autorité divine de l'Eglise, celle du pape et son infaillibilité doctrinale, les limite aux « affaires privées et domestiques, » conteste leur « action sociale, » rejette en un mot, « l'autorité et la souveraineté de Dieu dans les choses de la société. » Elle reconnaît conséquemment, à la liberté individuelle le droit de se dérober aux injonctions de l'Eglise sur toute question politique. Elle adopte, en cela, le principe et l'attitude des écoles rationaliste et protestante. D'où il suit que, dans toutes les questions *mixtes*,—celles qui, à raison de leur nature, relèvent des deux pouvoirs : le mariage, l'enseignement public, les biens ecclésiastiques, la sépulture chrétienne, etc.,— tout en tenant prudemment compte des circonstances de temps et de personnes, elle les tranche, par principe, sans tenir compte de la doctrine, du sentiment et de la direction de l'Eglise.

Cette école, de fait, sinon de droit, proclame la suprématie de l'Etat sur l'Eglise, puisque son grand principe de la « séparation » conduit forcément, en pratique, à l'oppression de l'Eglise par l'Etat. D'où ces innombrables et douloureux conflits, à travers l'histoire, entre l'Etat libéral et la société chrétienne ; ces nombreuses mesures vexatoires, dictées par une fausse interprétation des libertés modernes. Cette erreur découle, comme S. S. Léon XIII le rappelle, du fait que l'on oublie trop souvent que l'Eglise est une société complète et parfaite, munie d'une souveraine autorité doctrinale et législative dans les choses de la religion et de la conscience. Cette erreur, appliquée au gouvernement de la société civile, produit l'étrange anomalie d'un Etat, représentant la collectivité sociale, qui dédaigne et méprise ce que le citoyen, le membre de cette collectivité est tenu de croire et de vénérer. Quel en est le remède ? C'est l'intime union, l'entente entre les deux pouvoirs, qui préviendra les conflits, en préparant de concert la solution des questions sociales et politiques dans le sens de la volonté divine, c'est-à-dire des lois de l'Eglise. Est-ce à dire que l'Eglise repousse, *en pratique*, cette « tolérance » et cette égalité civile de l'erreur et de la vérité, du bien et du mal que comporte l'état social moderne ? Non. Mais elle ne saurait

admettre *en principe* cette égalité, qui est une immorale absurdité ; et, si elle la *tolère parfois* en pratique et approuve l'Etat chrétien de la tolérer, c'est uniquement pour prévenir un plus grand mal, ou pour atteindre ou conserver un plus grand bien. Sa réprobation des libertés modernes, entendues dans le sens de l'école libérale-catholique, est donc loin d'être un acte d'intolérance, comme le crient si haut ceux qui ne « l'aiment point, parce qu'ils ne la connaissent point, » c'est simplement un acte « d'honnêteté, » une protestation éclairée contre un prétendu « progrès » qui est, de fait, un « vice » et une « cause de ruine » pour la société civile. Car c'est celle-ci qui doit souffrir de sa séparation d'avec l'Eglise. L'Eglise, comme l'âme, est immortelle ; retranchée dans sa conscience et son attachement à Dieu, elle peut souffrir toute oppression, toute persécution. La société civile, au contraire, séparée de l'Eglise, qui est son âme, est vouée à la corruption et à la mort.

La conférence de mercredi prochain, sera faite par M. le Dr Mignault, de la faculté de médecine. Sujet : Le cerveau.

OUTRAGE A LA MORALE

 L n'y a pas un père de famille — à quelque religion qu'il appartienne — pourvu qu'il ait le sentiment de ses devoirs et du rôle protecteur que lui a confié la Providence, qui ne prohibe avec soin l'entrée de sa maison aux livres corrupteurs. Il ne veut pas que les yeux de ses enfants, que les siens soient offusqués et souillés par ce contact malsain. Il veut que l'on respecte la pudeur, cette fleur délicate qu'un souffle peut ternir. Or la corruption par la gravure, n'est pas moins dangereuse que celle qui se pratique par les écrits. Les enfants et les pauvres n'ont pas un sou à employer pour acheter un journal licencieux ou une livraison mauvaise et les ignorants ne savent pas lire. Mais la gravure, que tous comprennent, s'offre pour rien.

Et cependant, que voyons-nous en parcourant les rues de Montréal ?

Sous prétexte de cigares et de cigarettes à vendre, de pièces-

de théâtre à recommander, d'un article de commerce quelconque à lancer, c'est une débauché de gravures légères, perverses et scandaleuses. Sur les murs s'étalent, aux endroits les plus fréquentés, des affiches cyniques, aux couleurs voyantes, représentant, grande nature, des femmes à peine vêtues, au sourire provoquant, dans des postures que condamne la décence la plus élémentaire ; et devant ces affiches, des jeunes gens, des enfants, attirés par l'attrait du mal et la tentation du vice. Un peu plus loin, aux vitrines, les mêmes reproductions ou d'autres plus risquées encore, offusquent les regards. Les femmes honnêtes, les jeunes filles bien élevées baissent les yeux, mais la multiplicité de ces tristes images s'impose à leur regard, et peu à peu l'œil, sans s'y arrêter complaisamment, ne s'en détourne pas comme il conviendrait. La pudeur est atteinte. Il y a là une première défloration de cette vertu que l'on a justement appelée la plus belle parure de la jeunesse.

Existe-t-il un remède à un pareil état de choses ? Assurément.

Les honnêtes gens d'abord ont le devoir de protester, au nom de la morale publique, contre les insanités qui ont pour but de déposer le venin du vice dans le cœur de ceux qui passent. Que les familles soucieuses de garder pure l'âme des enfants s'abstiennent de rien acheter dans les magasins qui exposent des gravures inconvenantes.

La police municipale prescrit l'enlèvement des ordures qui salissent les rues, pour cause de salubrité publique. La salubrité morale, bien plus importante, exige la disparition de ces immondices qui peuvent salir le regard.

.....*Puero debetur reverentia*, disait un poète latin, avant la venue du Sauveur. Ce respect dû à l'enfance, à la jeunesse, les autorités municipales ne l'auront-elles pas ? Nous espérons le contraire : elles failliraient à leur mission, si elles restaient inactives en face du mal déjà trop grand qui résulte de l'affichage scandaleux de ces tristes invitations à de plus honteux désordres.

Et, s'il en est besoin, est-ce que notre gouvernement ne pourrait pas intervenir et protéger la morale publique par une loi ?

LA JEUNESSE CATHOLIQUE DE FRANCE

A REIMS

Conférence donnée aux élèves du Séminaire de Sainte-Thérèse
à l'occasion de la " Sainte-Cécile, " 24 novembre 1896

Monsieur le Supérieur, Messieurs,



TOU homme a deux pays, le sien et puis la France : si ce mot du poète a quelque part sa raison d'être sur la face du globe, c'est bien chez nous Canadiens-français. Cédés naguères et non pas conquis, nous avons gardé, en devenant des sujets loyaux de Sa Majesté Britannique, l'amour de la France profondément enraciné dans nos cœurs. Si je demandais au plus jeune des élémentaires latins ici présents s'il aime la France, je suis convaincu qu'il me répondrait avec assurance : " Oh ! oui, Monsieur, je l'aime ce cher pays de France. " Et si j'ajoutais : " Pourquoi l'aimez-vous ? " peut-être ne pourrait-il pas expliquer ce pourquoi et me renverrait-il à quelqu'un de ces messieurs de la Philosophie ? Mais, monsieur le Philosophe lui-même, me dirait-il au juste pourquoi nous aimons tant la France ? On nous a si cruellement abandonnés, on nous a si facilement oubliés !

Messieurs, dans les choses du sentiment, il ne faut pas trop subtiliser. Nous aimons la France ! Je l'ai pour ma part admirablement senti, le jour, où du haut de la falaise du Douvre, j'aperçus pour une première fois dans la brume, la vieille terre gauloise ! Je l'ai compris, quand il m'a été donné de passer plusieurs semaines dans les poétiques landes de la Bretagne et sur ce sol de Normandie où vivent tant de souvenirs ! Je l'ai compris, lorsque tout récemment encore, j'avais le bonheur de m'asseoir sur les bancs de l'Institut Catholique de Paris, de vivre de la même vie, de respirer le même air que ces français de France, qui me donnaient à moi, français d'outre-mer, une si cordiale et si sympathique hospitalité ! Ah ! c'est que, Messieurs, la France est toujours un peu notre patrie. C'est d'elle qu'est sorti ce peuple canadien-français qui est le nôtre. Et si le drapeau aux fleurs de lys a jadis retraversé les mers ; si les trois couleurs ne flottent pas sur la citadelle de Québec : si nous avons lieu même de

bénir la Providence, qui a permis que le rameau canadien fût détaché du vieil arbre gaulois avant que la terrible secousse de 89 n'ait ébranlé ses bases de foi et de religion, jusqu'à menacer semble-t-il, de la précipiter dans l'abîme de la libre pensée ; si nous sommes heureux de constater que la terre d'Albion n'a pas été trop avare à l'égard de ce faible rameau canadien ; et si nous le voyons ce rameau devenir, malgré les heurts et les secousses, un grand et bel arbre qui protège et protégera sur le sol de la jeune Amérique les disciples du Christ ; s'il nous est permis de croire que tout cela est vrai et que tout cela, nous le devons en partie du moins à la libéralité anglaise ; il n'en est pas moins vrai, Messieurs, que, même sous l'égide de l'étendard anglais, nous avons droit de nous souvenir de la France et de l'aimer ! " Honni soit qui mal y pense ! "

Ceux de vos supérieurs qui m'ont précédé, Messieurs, sur la terre européenne, ont accoutumé le vous parler, à l'occasion de cette belle fête de sainte Cécile, de l'Italie, de Rome, des musées, des basiliques, des catacombes surtout, si riches en souvenirs chrétiens, et en particulier de cette célèbre crypte de la Voie Appienne, au cimetière de Saint-Calixte, où se trouve l'excavation qui, pendant sept siècles, du 2e au 9e, a servi de tombeau à la douce et intéressante patronne des musiciens chrétiens. Vous ne m'en voudrez pas si je n'ose m'aventurer sur un terrain si savamment, je le sais, et si brillamment exploré. Mais je vous prie de vous souvenir qu'en vous parlant ce soir de la France, c'est à sainte Cécile que je veux rendre hommage. Je compte même que la douce Vierge me pardonnera de lui fausser compagnie, pour ainsi dire, et qu'elle daignera, du haut de son trône de gloire, bénir ma faible parole et lui faire porter dans vos âmes des fruits de foi et de patriotisme, afin que vous puissiez tous, au jour et à l'heure voulue de Dieu, en bons chrétiens et en dignes citoyens, faire noblement et généreusement les grands combats de la vie !

Je parle de foi et de patriotisme et c'est à dessein, Messieurs ; je voudrais en effet vous faire voir que vos frères de France, ceux qui sont vos frères à tous égards, qui comme vous sont catholiques et comme vous sont jeunes, ceux qui forment " la jeunesse catholique de France, " savent être des hommes de foi et de patriotisme. Sans doute, Messieurs, je ne prétends pas soutenir qu'ils sont parfaits. *Errare humanum est !* Ils paient eux aussi le commun tribut aux faiblesses de notre nature : mais je n'hésite pas à affirmer qu'ils donnent souvent à leurs hôtes l'occasion de les admirer et

de les louer. Il est une circonstance, en particulier, où j'ai eu la bonne fortune de saisir sur le fait, en quelque façon, l'expression émue, la note enthousiaste de ces nobles dispositions de l'âme de nos jeunes cousins d'outre-mer. Je veux parler de la grande convention qui réunissait à Reims, au mois de mai dernier, ce que je crois avoir le droit d'appeler l'élite de la jeunesse catholique de France. Et puisqu'il faut savoir se borner et savoir préciser, surtout dans une conférence, j'ai dessein, Messieurs, de vous entretenir de ce pèlerinage de la jeunesse française à Reims en m'arrêtant à cette idée, qui résume admirablement, ce me semble, les impressions que j'ai emportées de mon séjour dans la vieille cité rhémoise, c'est à savoir : que les jeunes catholiques français ont donné à Reims un double témoignage : témoignage de foi et témoignage de patriotisme.

I

La France, Messieurs, célèbre cette année, vous le savez sans doute un bien glorieux anniversaire. Il y aura le 25 décembre prochain, jour de Noël, quatorze cents ans écoulés depuis que l'évêque Remi a baptisé, à Reims, Clovis, le premier roi de France. A la demande de l'Éminentissime cardinal de Reims, Mgr Langénieux, le Souverain-Pontife glorieusement régnant, Léon XIII, a accordé un jubilé national au peuple français et sur l'invitation du même prince de l'Église, successeur de saint Remi, voici que de toutes les parties de l'ancienne Gaule, s'organisent ou vont s'organiser de nombreux pèlerinages au baptistère de Reims. La jeunesse catholique avait été convoquée dès la première heure. Les étudiants de Paris, de Lille, de Lyon, ceux de Toulouse, d'Angers, de Rennes et d'ailleurs, répondirent à l'appel avec empressement. Nous étions là, (car j'en étais, Messieurs,) plus de trois mille, heureux "de former les premiers anneaux de ce magnifique défilé, qui conduit à Reims, en cette année jubilaire, tout ce qui concourt à la grandeur de la patrie française" : "privilege naturel à votre âge, nous disait un orateur célèbre. car il convient que vous ressembliez à ces jeunes gens, qu'on voyait, symbole de force et de vie, marcher dans le cortège antique au devant du triomphateur, et le triomphateur ici, Messieurs, continuait le comte Albert de Mun, c'est la France chrétienne !"

Oui ! Messieurs, ils étaient chrétiens et ne craignaient pas de le paraître,

ceux au milieu desquels j'avais l'honneur de me trouver ! Pourquoi en effet étaient-ils venus à Reims et qu'y faisaient-ils ?

Ils étaient venus, Messieurs, de Paris ou de Lille, de Lyon ou de Toulouse, d'Angers ou de Rennes, sans trop songer aux coïncidences fâcheuses d'examens, sans trop se demander si leurs bourses (des bourses d'étudiants) n'en seraient pas singulièrement allégées, ils étaient venus nombreux, de loin comme de près.....pourquoi ? parce que la voix d'un grand évêque et illustre prince de l'Eglise les appelait au berceau de la foi française ; parce que, dans leurs cœurs de chrétiens, ils voulaient protester contre les déclarations d'athéisme et les négations blasphématoires des francs-maçons qui gouvernent la France, mais qui, Dieu merci, ne sont pas encore la France ! Ils étaient venus, dans une circonstance solennelle, proclamer que la jeunesse universitaire de France n'est pas encore toute entière sous le contrôle de la libre pensée ; ils étaient venus, Messieurs, dire à la face du monde gouvernemental et officiel : Nous croyons au Christ Fils du Dieu Vivant ; nous croyons au Christ qui aime les Francs !

Et certes, Messieurs, c'est bien là ce qu'ils ont dit, c'est bien là ce qu'ils ont proclamé. Les fêtes de la réunion durèrent deux jours : deux jours qui furent bien ce que l'on peut appeler des jours pleins, *pleni dies*. Les heures du premier devaient être employées aux pacifiques discussions d'un congrès solennel. Dès l'aurore, tous ces jeunes gens se pressaient aux pieds des saints autels dans la magnifique cathédrale de Reims. Avant d'entrer dans les salles du congrès, où seraient discutées les graves questions qui passionnent l'opinion et dont ne peuvent se désintéresser ceux qui ont à cœur le salut de la France, ils avaient voulu s'agenouiller sous le regard de Dieu, demander les lumières de l'Esprit-Saint et se nourrir du pain des Forts. La messe commença par le chant du *Veni Creator* ; à l'évangile, l'éminent recteur des Facultés Catholiques de Lille monta en chaire. Le sujet était tout indiqué, c'était du reste celui dont les esprits étaient pleins, dont les cœurs étaient avides. Avec quelle grâce de langage, avec quelle onction du cœur, le distingué prélat nous parla de la vocation de la France ! Je le laisse à penser à ceux qui ont lu les quelques pages de Mgr Baunard. Au moment de la communion, tandis que les jeunes prêtres, venus en grand nombre, célébraient aux autels latéraux le sacrifice divin, nos amis les étudiants laïques s'approchaient pour la plupart de la Table Sainte et participaient également au banquet eucharistique. N'était-ce

pas, Messieurs, le vrai moyen de se préparer aux discussions du Congrès ? Jésus-Christ n'a-t-il pas affirmé qu'il est la Voie, la Vérité et la Vie ?

Que vous dire, Messieurs, de ces séances du Congrès de la Jeunesse Catholique à Reims. Je vous ai parlé d'un témoignage de foi et d'un témoignage de patriotisme. Il n'est pas séant de faire des divisions arbitraires et je suis bien obligé de convenir que chacune de ces fêtes de Reims exprimait à la fois avec le respect pour Dieu, l'amour pour la patrie. De même que les discours des orateurs sacrés étaient tout vibrants d'émotion patriotique, ainsi les harangues des hommes d'état étaient-elles plus que jamais animées d'un vivifiant esprit religieux. Toutefois comme il est naturel, la note religieuse dominait à l'église et la note patriotique était ailleurs plus émouvante. Ainsi en fut-il, rue Robert de Coucy, au cercle des catholiques, où se tinrent les quatre séances du Congrès. Sans doute les résultats pratiques que cette réunion de jeunes catholiques pouvait faire espérer, n'égalaient pas en importance les résultats de l'un de ces congrès de Versailles, où, sénateurs et députés, en deux tours de scrutin, font un Président de la République. Mais je crois, Messieurs, ne pas faire un jugement téméraire en vous disant que nos jeunes amis de Reims m'ont paru aimer tout autant la patrie française que les messieurs en habit noir, que j'ai vu siéger au Palais Bourbon et au Luxembourg ! J'admets volontiers que les nombreux orateurs, que j'ai entendus, ont touché à beaucoup de questions qu'ils n'ont approfondies. Qu'importe ! ils étaient tout de même admirables à entendre ! Les œuvres de jeunesse et d'organisation paroissiale, les œuvres dites de revendication ou de liberté, les œuvres de la presse.....quelque grave et quelque délicate que soit une question, ils abordent tout, ils discutent tout et avec quel feu, avec quelle chaleur ! Pour eux, on le sent, il s'agit de fourbir leurs armes pour les luttes à venir ; il s'agit de s'organiser pour la défense de leurs droits de catholiques ; il s'agit d'arracher la France aux Juifs et aux franc-maçons qui l'oppriment !

Le soir, à huit heures, dans une vaste salle du palais archiépiscopal, (salle historique connue sous le nom des Rois, parceque les rois de France y donnaient audience immédiatement après leur sacre), avait lieu la grande séance de clôture. Le cardinal archevêque de Reims ne put venir la présider, comme il avait été entendu, le mauvais état de sa santé ne le lui permit pas. Son vicaire général, Mgr Pèchenard, entouré des recteurs et

des professeurs des facultés catholiques de France, ouvrit la séance par la récitation du *Veni Sancte Spiritus*. Chacun des jeunes amis qui avaient, à tour de rôle, présidé les séances régulières du Congrès rendit compte, en termes chaleureux, des discussions courtoises qui avaient eu lieu, des résolutions auxquelles on s'était arrêté. Pour être complet, il faudrait répéter ici tout ce qui s'est dit là. Mais, le moyen de résumer tant de belles choses dans le modeste cadre d'une conférence !... Laissez-moi vous redire seulement les éloquents appels que M. Ménard, de Paris, et M. Gervais, de Lille, adressaient à leurs camarades : " Jetez-vous dans la mêlée, nous criait l'orateur parisien — un rédacteur de l'*Univers* — par la plume, en écrivant dans les journaux, par la parole, en enseignant dans les conférences. Vous réveillerez ainsi dans le peuple l'esprit chrétien qui est l'esprit national, et vous travaillerez à la résurrection prochaine de la patrie. " " Ah ! mes chers amis, continuait le jeune président de l'association des étudiants Lillois, ils étaient douze pauvres pêcheurs, hommes de rien, ceux qui ont bouleversé et transformé le monde. Ils avaient le Christ avec eux ! Nous sommes ici plusieurs milliers de jeunes gens qui par notre position dans la société pouvons et devons exercer une salutaire influence, nous avons le même Dieu avec nous ; c'est son sang que nous pouvons faire couler dans nos veines, c'est sa chair que nous pouvons mêler à la nôtre ; ah ! je vous en supplie, faisons notre devoir, tout notre devoir, devenons des chevaliers du Christ, des apôtres pour lui gagner des âmes ; nous pourrions changer la face de la France, si nous sortions de cette salle enflammés du zèle apostolique. "

Ces belles paroles retentissaient, Messieurs, dans cette magnifique salle des Rois, qui occupe tout l'avant du palais archiépiscopal et en forme comme le vestibule ; dans cette salle que les maîtres de l'art chrétien ont faite si riche et si belle ; dans cette salle, où tant de rois de France sont venus, après leur sacre, recevoir les hommages de leurs sujets. Les orateurs avaient à peine besoin d'évoquer le glorieux passé de la France chrétienne, les murs parlaient d'eux-mêmes. Et pourtant, Messieurs, comme on aimait à les entendre ! Un grand orateur, un vétéran de l'armée du bien, avait assumé la lourde tâche de clore les débats et de succéder à cette phalange de jeunes vaillants. Franchement, malgré tous les éloges qu'on m'en avait faits, j'ai craint un moment que le célèbre M. Jacquier, avocat lyonnais, ne restât au-dessous de sa tâche et que la comparaison ne lui fût funeste.

Les *jeunes* avaient si bien parlé ! Je me trompais, Messieurs. Dès que M. Jacquier eut pris la parole, je compris que j'étais en présence de l'un des plus beaux types d'orateur que l'on puisse imaginer. Il a gardé le feu de la jeunesse, et il a de plus l'expérience à son crédit. C'est un *vieux* qui a su rester *jeune* dans tout ce que la jeunesse a de fougueux et d'entraînant ; mais c'est un *vieux* qui parle avec la triple autorité de l'âge, du talent éprouvé et du succès acquis. Je n'insisterai pas, Messieurs, sur le splendide discours du brillant orateur lyonnais, il couronnait dignement tout ce que j'avais vu et entendu en cette mémorable journée.

(A suivre.)

LITANIES

Consultation



QUESTION. — Un curé nous demande s'il est permis, dans le chant des litanies de la Sainte Vierge de réunir plusieurs invocations sous un seul *ora pro nobis*.

RÉPONSE. — « La Sacrée Congrégation des Indulgences a plusieurs fois déclaré de vive voix que les indulgences attachées à la récitation des litanies de la Très Sainte Vierge peuvent *toujours* être gagnées, que l'*ora pro nobis* soit chanté après chaque invocation ou après trois invocations réunies ou même davantage, ou qu'après ces invocations il ne soit dit qu'une fois ou répété plusieurs fois. La Sacrée Congrégation approuve toute manière de chanter ces litanies en usage reçu et approuvé par la dévotion du peuple fidèle. »

Les directeurs des *Ephemerides liturgicæ*, dans leur numéro de janvier 1890, ont affirmé avoir posé eux-mêmes cette question à la Sacrée Congrégation et en avoir reçu cette réponse.

AUX PRIERES

Fr. Chrysostôme (Désiré Brochu), Longue-Pointe.

Sr Sainte-Bibiane, Marie-Antoinette Dionne, des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal.

Sr Marie de Sainte-Euphrasie, Marie-Louise Perreault, des religieuses du Bon-Pasteur, Montréal.

Mlle Louisa Courville, de Saint-Joseph à Montréal.

THE CHANTELOUP Manufacturing Co.

Successors of E. Chanteloup

Manufacturiers de CLOCHES

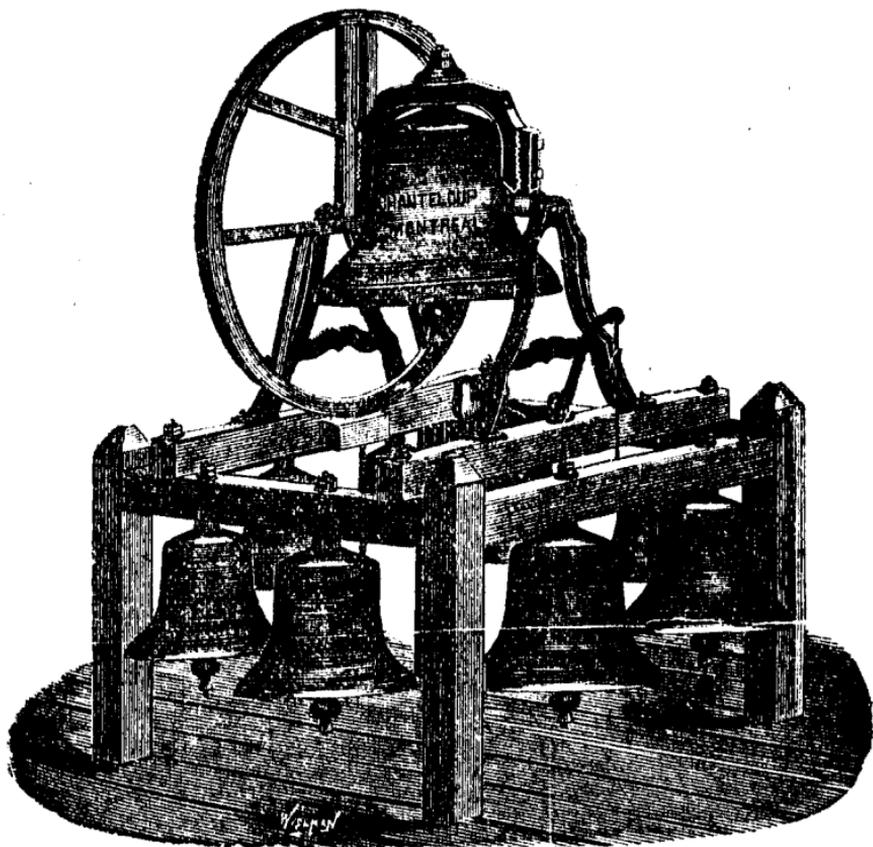
Pour Eglises, Couvents, Ecoles, Universités, Collèges, Hôtel-de-Ville, Alarmes pour le Feu, Cadrons dans les tours, Manufactures, etc.

Suspendues avec les meilleurs jougs à équilibre.

Chaque Cloche est garantie.

Les cloches que nous manufacturons sont du plus pur alliage et ne sont pas surpassées pour l'ampleur et la richesse de sons, la forme et les propriétés acoustiques.

Plusieurs centaines en usage dans tout le pays



Aussi : LITS EN FER pour Couvents, Collèges Hopitaux et institutions religieuses.

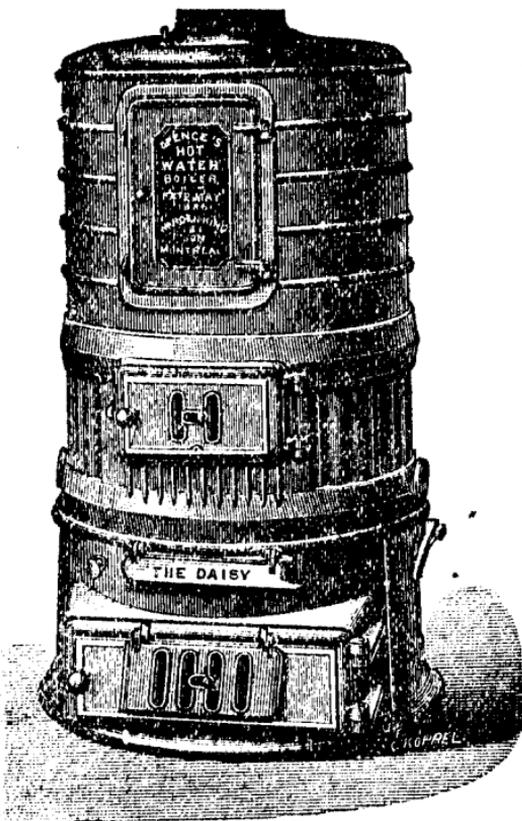
OUVRAGE EN FER, cuivre, etc., exécuté soigneusement et à bonnes conditions.

FOURNAISES, appareils de chauffages, etc.

CONDITIONS SPECIALES pour le clergé et les communautés religieuses.

587 A 593 RUE CRAIG, MONTREAL

FOURNAISES A EAU CHAUDE



“Daisy”

— DE —

12 GROSSEURS

DIFFÉRENTES

POUR L'USAGE DES

Collèges, Couvents,

Eglises,

Ecoles publiques,

Edifices

— ET —

Résidences de toutes
sortes.

ASILE DES ALIÉNÉS.—(Hospice Saint-Jean de Dieu).

Longue-Pointe, P. Q., 9 avril 1891.

**MM. WARDEN KING & SON,
MONTRÉAL.**

MESSIEURS. — Nous avons actuellement en service dans les bâtisses de l'asile de la Longue-Pointe, quatorze de vos fournaises à eau chaude “DAISY” No 3. Durant l'hiver dernier, qui fut long et rigoureux, elles nous ont fait un bon service, étant économiques et faciles à diriger. Durant les vingt années passées nous nous sommes servis de différentes fournaises, et nous n'hésitons pas en disant qu'aucune ne nous ont donné la satisfaction et les résultats que nous avons eus avec la fournaise “DAISY ;” aussi la recommandons-nous en toute confiance aux personnes qui auraient besoin de fournaises à eau chaude, soit pour grandes ou petites bâtisses.

Votre dévouée,

SR THÉRÈSE DE JÉSUS,
Supérieure provinciale.

Demandez nos catalogues.

WARDEN KING & SON

637, rue Craig, Montréal

NAPOLEON BOURASSA

S'OCCUPE AUJOURD'HUI

D'Architecture religieuse, Plans d'églises, de Chapelles, etc.

Residence : No. 3, RUE DU PALAIS

SAINTHYACINTHE

NOTA. — Tout projet de ce genre qu'on voudrait lui confier, devrait lui être soumis au moins six mois avant sa mise à l'œuvre.

JAS. WALKER & CIE

MARCHANDS EN FERRONNERIE

236 et 243 Rue St-JACQUES et 543 Rue CRAIG

MONTREAL

Possèdent fournitures pour constructeurs, meubliers et bourreurs.

Une attention spéciale est donnée aux commandes du ciérgé.

120 — TELEPHONE BELL. — 1127



MAURICE PERRAULT

ARCHITECTE

97 RUE ST-JACQUES

Banque du Peuple

Telephone 696.

MONTREAL, Can.

Spécialité : Edifices religieux et publics.



AUX MESSIEURS DU CLERGE VIN DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de Sicile et d'Espagne, de nos Vins de Messe. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi Huile d'Olive pour lampe de sanctuaire ainsi que Clerges approuvés.

HUDON, HEBERT & CIE, Importateurs de Vins et Liqueurs en Gros
41 RUE ST-SULPICE ET 23 RUE DeBRESOLLES MONTREAL

B. E. MCGALE PHARMACIEN

2123 RUE NOTRE-DAME

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.
" 5 " à 6 "
" 8.30 " à 9.30 "

MONTREAL

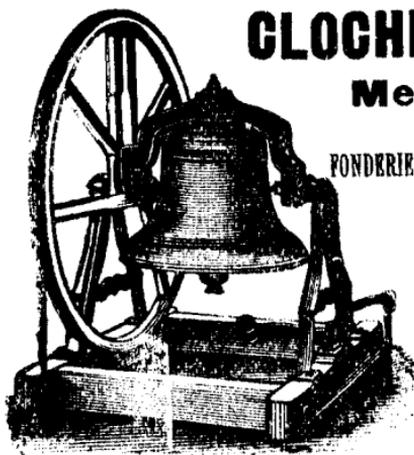
VIGNOBLES CANADIENS Comté d'Essex, Ontario

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE, Propriétaires
SANDWICH, Ont.

Nos vins sont aussi en vente chez MM. P. J. MONTREUIL, Lévis, P. Q. et L. J. TREMPE, Sorel, P. Q.



CLOCHES POUR EGLISES

Mears & Stainbank

Etahls en 1570

FONDERIE DE CLOCHES DE WHITECHAPEL, (LONDRES, ANG.)

Meneely & Cie

Etahls en 1826

WEST TROY, N. Y.

HUCH RUSSEL
AGENT

185 rue ST-JACQUES
Temple Building, MONTREAL

Ceux qui veulent avoir des cloches de Mears pour Pâques devront donner leur commande pendant ce mois-ci.

Pharmacie



Laviolette & Nelson

1605 RUE NOTRE-DAME

COIN DE LA RUE ST-GABRIEL

MONTREAL

Propriétaires des Poudres Anti-Rhumatismales du Dr Nelaton.

Prescription pour le Rhume du Dr Nelson ;

PATE du Dr CHEVALIER à la Gomme d'Épinette et au Baume de Tolu.

F. ED. MELOCHON

Professeur à l'École des Arts de Montréal

Médaille à l'Exposition de Chicago, (1893)

DECORATION D'EDIFICES PUBLICS, RELIGIEUX ET CIVILS

ARCHITECTURE — PRINTURE

Referencés : Au-delà de cinquante églises et chapelles décorées depuis 1880, dans toutes les parties du Dominion ; entre autres : Les église de N.-D. de Bonsecours, Ste-Cunégonde et St-Vincent de Paul à Montréal ; celles de Ste-Marie de la Beauce, St-Jean, P. Q., Winnipeg, Tignish, I.P.B., St-Philippe d'Argenteuil, des Jésuites à Québec, St-Albans, E. U. La cathédrale de Pembroke, le tableau de la cathédrale de Valleyfield, la chapelle du couvent du Sault-au-Récollet.

TELEPHONE BELL 6478 Plans, Devis, Estimes et Expertises.

Domicile et Ateliers : No 184 rue Berri,

Montréal.

JOS HUSBEAU

PLOMBIER, FERBLANTIER

Poser d'Appareils à Eau Chaud
de, Couvertures, Etc.

No 46, rue Ste-Marguerite, Montréal.

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc.

2097 RUE NOTRE-DAME.

PHOENIX DE LONDRES

CIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Fondée en 1782.

Succursale Canadienne établie en 1804.

Réclamations payées pour dommages résultant de l'incendie depuis
l'établissement de la Compagnie : Plus de \$100,000,000.

Bureau Principal ; No. 35, rue St-François-Xavier, Montréal.

PATERSON & SON, Agents Généraux

SIMÉON MONDOU,

G. A. RAYMOND & CIE,

} Agents de la Section Française.

LA ROYALE

COIE D'ASSURANCE

Actif \$30,000.00

Wm. TATLEY, agent général

R. HURTUBISE et A. ST-CYR, agents du département français

Bureau principal: Coin de la Place d'Armes et de la rue Notre-Dame

O. DEGOISE

ENTREPRENEUR

BRIQUETEUR

28 rue MONTANA

M. O. DEGOISE se charge d'exécuter promptement tout travail en briques et en ciment à des prix modérés.

Tel. Bell 7183

Vins de Messe !

NOUS OFFRONS A MESSIEURS LES MEMBRES DU CLERGE

Un assortiment complet de

VEILLEUSES, HUILE OLIVE pour Sanctuaire

VINS DE MESSE de Qualité Supérieure.

Nous ne demandons qu'un essai. Ecrivez pour prix et échantillons

LAPORTE, MARTIN & CIE, No 72 a 73, rue St-Pierre, - Montreal.

ÉPICIERIS EN GROS

TELEPHONE BELL 3040. TELEPHONE DES MARCHANDS 704.

F. LEFEBVRE & CIE

Peintres-Décorateurs

MAISONS ET ENSEIGNES

Coloriage, Imitation et Tapissage. Lincrusta Walton une specialité

103 RUE MANSFIELD, MONTREAL

Nous avons décoré un grand nombre d'églises, parmi lesquelles : l'église de la Nativité, Hochelaga, St-Antoine, St-Gabriel, Lachine, la chapelle du séminaire de philosophie à Montréal etc., etc.

Téléphone Bell 1624.

Téléphone des Marchands 324.

O. CAUCHON

ENTREPRENEUR ET MARCHAND DE FERRONNERIES

324 RUE ST-LAURENT, MONTREAL

Peinture, Huile, Vitres, etc. Grand assortissement de tapisserie de tous genres et de tous prix, depuis 3 cts en montant. Lampes de toutes sortes, les huiles de charbon, etc.

O. CAUCHON entreprend les ouvrages en Peinturage, Décorations, Blanchissage, Tapissage, Imitation, Etc.

Toute commande que l'on voudra bien lui accorder, tant à la ville qu'en dehors de la ville, sera exécutée dans les derniers goûts, et à des prix très modérés.

Une visite est sollicitée

VICTOR THERIAULT

Entrepreneur de Pompes Funebres

TOUJOURS EN MAINS :

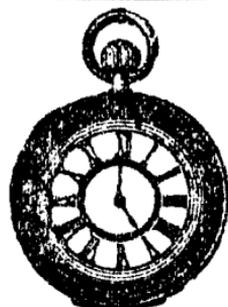
UN GRAND ASSORTIMENT DE CORBILLARDS

A vendre à des conditions très faciles.

16½ ET 18 RUE ST-URBAIN, MONTREAL

Téléphone 1399.

spécialité, embaumer.



A. MONGEAU

.. Horloger ..

BIJOUTIER, OPTICIEN

Et Graveur Général

42, RUE ST-LAURENT

Entre les rues Craig et Vitré

MONTREAL

A. PALASCIO

MARCHAND DE FER
En Gros et en Détail

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises, Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour menuisiers, Charpentiers, Meublans, etc., une spécialité.

390 RUE ST JACQUES, 390.

“ AU BON MARCHÉ ”

MAISON ALPHONSE VALIQUETTE

IMPORTATEUR DE

(Etabli en 1870)

Marchandises Françaises Anglaises et Américaines,
Tapis et Fournitures de Maison.

Specialites : PRELARTS, 4, 6 et 8 verges de large

Prix spéciaux pour Couvents, Collèges et Communautés religieuses.

1883 et 1885 RUE NOTRE-DAME - MONTREAL

N. SIMONEAU

ELECTRICIEN
— PRATIQUE

Bureau : 2151 rue Notre-Dame - Montreal

Longue expérience dans la manufacture et le posage d'appareils électriques, réparations et ouvrages neufs de tout genre. Appareils électriques toujours en mains. Spécialité pour le posage de fil pour la lumière électrique.

207 Référence Archevêché de Montréal.

TELEPHONE BELL 1275.

CHS DESJARDINS & CIE

1537 RUE STE-CATHERINE

FABRICANTS ET IMPORTATEURS DE

Chapeaux Romains

En Peluches françaises, en Soie, en Cachemire et en Feutre.

AUSSI :

Nous avons constamment en main un assortiment très complet de **Pardessus en caoutchouc**, importé spécialement pour Messieurs du Clergé.

Nous sollicitons respectueusement une visite.

CHS DESJARDINS & CIE

1537 RUE STE-CATHERINE

J. B. LASNIER & FILS

FABRICANTS DE

Cierges de toutes dimensions

Fournisseurs de l'archevêché de Montréal et des principales maisons religieuses de la Province.

Importateurs des VINS de MESSE de SICILE d'ESPAGNE et d'ALGERIE

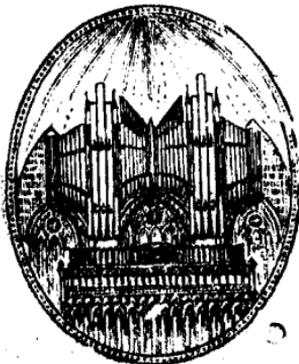
Tiennent comme spécialité L'HUILE D'OLIVE, les THES, les CAFES des MEILLEURS CRUS.

Adressez à J. B. LASNIER & FILS, Montréal ou Lévis

MAISON FONDÉE EN 1870.

CASAVANT FRERES

Facteurs d'Orgues
ST-HYACINTHE, P. Q.



Orgues à Transmission Electrique, Pneumatique ou Tubulaire, Soufflets Electrique et Hydraulique.

REFERENCES : Orgues de N. D. de Montréal, (le plus grand du Canada), Cathédrale de Montréal, Cathédrale d'Ottawa, Cathédrale de St-Hyacinthe, N.D. de St-Hyacinthe, St-Joseph d'Ottawa, St-Patrice, Montréal, St-Anne de Beauport.

Orgues d'occasion à vendre à bonne composition.